

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 18 juillet 2008
(convocation du 7 juillet 2008)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Juillet Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DAVID Jean-Louis à/c de 12 h 40
M. BENOIT Jean-Jacques à M. LABISTE Bernard à/c de 13 h 15
Mme. BOST Christine à M. DOUGADOS Daniel
M. CAZABONNE Didier à Mme. FAYET Véronique
M. DUCHENE Michel à M. BRON Jean-Charles
M. LAMAISON Serge à Mme. BALLOT Chantal
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent à/c de 13 h 15
M. ANZIANI Alain à M. GUICHOUX Jacques à/c 13 h 15
M. BAUDRY Claude à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARNIER Jean-Paul
M. BRUGERE Nicolas à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme. COLLET Brigitte à Mme. DESSERTINE Laurence
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
M. DANJON Frédéric à Mme. CURVALE Laure
M. DELAUX Stéphan à M. GAUTE Jean-Michel
M. DUBOS Gérard à Mlle. DELTIMPLE Nathalie
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain

Mlle. EL KHADIR Samira à M. RAYNAUD Jacques jusqu'à 13 h 00
puis à M. MERCIER Michel à/c de 13 h 00
Mme. FAORO Michèle à Mme. FOURCADE Paulette
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. AMBRY Stéphane à/c de 13 h 15
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel à/c de 13 h 15
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à/c de 13 h 15
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme PARCELIER Muriel à M. POIGNONEC Michel à/c de 11 h 00
M. PEREZ Jean-Michel à M. ROUYEYRE Matthieu
Mme. PIAZZA Arielle à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. PAILLART Vincent à/c de 13 h 15
M. RAYNAL Franck à M. MILLET Thierry
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
Mme. SAINT-ORICE Nicole à Mme. LIRE Marie Françoise
M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

Réseau tbc - Modalis
 Adaptation des titres combinés Transgironde / Tbc

Monsieur GAÜZERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La complémentarité des réseaux de transport régional (TER), interurbain (Transgironde) et urbain (Tbc – Tram et bus de la Cub) ont conduit les autorités organisatrices de transport à développer une coopération tarifaire.

Cette coopération s'est traduite par la création de titres de transport permettant l'accès aux réseaux précités, notamment pour les déplacements domicile-travail ou domicile-établissement scolaire et a été formalisée par le biais de la signature de conventions.

Actuellement, le titre MODALIS est accessible aux usagers suivants :

	Transgironde/Tbc	Ter/Tbc
Modalis Scolaire	oui	non
Modalis tout public Hebdomadaire	oui	oui
Modalis tout public Mensuel	oui	oui
Modalis Anciens Combattants	oui	non

Parallèlement à ce dispositif conventionnel, il convient de préciser que les 3 autorités organisatrices de transport (Département de la Gironde, Région Aquitaine et Communauté urbaine de Bordeaux) ont fait appel à un cabinet d'études pour mener une étude de faisabilité d'une tarification intégrée et ont souhaité que soit étudié le scénario volontariste afin d'identifier les impacts de la mise en place d'une tarification unique sur le périmètre des transports urbains.

Dans l'attente des résultats de cette étude et afin de faciliter l'intermodalité et d'intensifier l'usage des transports en commun, le Conseil Général de la Gironde et la Communauté urbaine souhaitent faire évoluer la gamme tarifaire du dispositif MODALIS Transgironde/Tbc.

A cet effet, une nouvelle convention reprenant les modalités existantes ainsi que l'élargissement des titres intermodaux est jointe en annexe à la présente délibération.

Les évolutions proposées :

Création d'un titre Modalis Jeune

Depuis de nombreuses années, la Communauté urbaine a mis en place un titre de transport, le Pass Jeune, à l'intention de tous les moins de 28 ans. Le Département de la Gironde souhaite développer sa gamme tarifaire en créant également un titre de transport à l'attention des jeunes et reprenant les mêmes dispositions que la Communauté urbaine de Bordeaux pour les conditions d'attribution (- de 28 ans).

Ce titre visant tous les – de 28 ans sera également développé par le réseau Transgironde en titre monomodal.

Ce titre Modalis Jeune sera décliné sous 2 formes :

Le titre Modalis Jeune mensuel : combinaison de l'abonnement mensuel jeune du réseau Transgironde avec l'abonnement Pass Jeune mensuel du réseau Tbc.

Afin d'inciter à l'utilisation de ce titre Modalis, le Département de la Gironde et la Communauté urbaine de Bordeaux proposent d'accorder une réduction de 10% par rapport au prix du titre monomodal.

Le titre Modalis Jeune annuel : combinaison de l'abonnement annuel jeune du réseau Transgironde avec l'abonnement Pass Jeune annuel du réseau Tbc.

Compte tenu du caractère déjà très incitatif des tarifs monomodaux de ces titres, il est proposé de ne pas accorder de réduction supplémentaire.

L'intérêt de la création de ce titre vise à faciliter l'accès aux transports en commun en simplifiant les démarches d'achat pour les usagers.

Evolution du titre Modalis Scolaire Transgironde/Tbc

Ce titre de transport est essentiellement destiné aux scolaires résidant hors Communauté urbaine et scolarisés sur le territoire communautaire. Indépendamment de la participation laissée aux familles, le Département de la Gironde compense financièrement le coût du transport sur le réseau Tbc.

A compter du 1^{er} septembre 2008, et s'agissant d'un titre annuel, la compensation financière s'effectuera sur la base du montant de l'abonnement annuel Pass Jeune.

Pour ce qui concerne les autres titres Modalis déjà existant les modalités de fonctionnement restent inchangées.

La convention jointe en annexe formalise les accords entre autorités organisatrices, à charge pour chacune d'entre-elles de veiller à l'application des dispositions par leurs exploitants respectifs.

Par conséquent, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **approuver les évolutions proposées de la gamme tarifaire intermodale Modalis Transgironde/Tbc**
- **autoriser Monsieur le Président à signer la nouvelle convention jointe en annexe.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 juillet 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
29 JUILLET 2008**

PUBLIÉ LE : 29 JUILLET 2008

M. JEAN-PIERRE TURON